

L'état des lieux de l'action gouvernementale sur la maladie d'Alzheimer

Fin 2010, le Gouvernement Wallon avait adopté le « programme wallon d'actions Alzheimer et maladies apparentées ».

Ce plan a permis de soutenir des associations et des démarches relatives à la maladie d'Alzheimer. Il a en outre suscité des recherches-actions et des initiatives innovantes en matière de prise en charge non-médicamenteuse des personnes atteintes de la maladie.

La Députée Régionale, Madame Véronique DURENNE, s'est demandé si ce plan était toujours d'actualité. Elle s'est adressée au Ministre Maxime PREVOT afin de connaître l'état des lieux de l'action gouvernementale sur la maladie d'Alzheimer.

Le Ministre PREVOT a répondu que l'action gouvernementale concernant la maladie d'Alzheimer allait dans le sens de la poursuite et d'un renforcement des lignes de force initiées par le Programme wallon d'actions Alzheimer et maladies apparentées.

Une personne a été engagée afin de concrétiser ce plan Alzheimer.

Elle veillera notamment à développer les points suivants :

- « Une campagne de sensibilisation et de formation auprès des médecins généralistes et des professionnels de première ligne en vue de repérer les premiers symptômes de la maladie et de diagnostiquer celle-ci rapidement ;
- Une concertation avec les associations actives dans le domaine (...);
- Une communication détaillée et réfléchie destinée au grand public (...);
- La nécessité de veiller à ce que cette maladie puisse être soignée et prise en charge sur l'ensemble du territoire wallon.

Un état des lieux de l'offre doit être établi, que ce soit en termes de formation des acteurs professionnels et des aidants, d'accompagnement personnalisé, de possibilités de répit. »

Le Ministre PREVOT espère que ces pistes de réflexion se concrétiseront dans l'année qui vient.

Lien vers la question parlementaire sur le site de la Région Wallonne :

http://www.parlement-wallon.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&id_doc=60147

